

**CONSEIL RÉGIONAL  
DE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**Séance Plénière du vendredi 29 mai 2020**

**COVID19 - Plan de reprise des activités touristiques**

**Synthèse**

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur du tourisme est le premier secteur d'activité représentant 9% du PIB régional et comptant 140 000 emplois (dont la moitié de saisonniers). La Nouvelle-Aquitaine est la première destination pour les clientèles françaises en accueillant 32 millions de visiteurs annuels et en générant 18 milliards de retombées économiques par an sur les territoires.

Avec la crise sanitaire du Covid-19, des mesures exceptionnelles de confinement ont été prises par l'Etat pour contenir la propagation du virus au sein de la population. Ces mesures bien que nécessaires ont eu des conséquences sur l'économie régionale et plus particulièrement sur la filière touristique en stoppant la demande par la limitation des déplacements et l'annulation des manifestations à caractère culturel.

Dans ce contexte de crise, les besoins des entreprises touristiques ont été identifiés à travers différentes enquêtes réalisées : besoin de protections individuelles pour les salariés et les visiteurs, besoin de financement des entreprises à la fois sur leurs trésoreries et sur les investissements à consentir, besoin de soutenir la demande pour favoriser le départ en vacances en Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà des mesures d'urgence, ce plan de reprise des activités touristiques a pour objectif d'accompagner les besoins exprimés par les acteurs du tourisme dans la préparation de la saison estivale 2020.

Ce plan de reprise s'articule autour de 3 volets, organisés en 15 mesures concrètes pour assurer la reprise d'activités : préparer les professionnels aux réouvertures, rassurer les

visiteurs et les habitants pour favoriser les séjours en Nouvelle-Aquitaine, et soutenir les acteurs dans leurs investissements.

Quelques mesures phares de ce plan de reprise des activités touristiques :

- La mise en visibilité de l'offre touristique ouverte pour la saison estivale 2020 à travers les outils numériques du Comité Régional du Tourisme et l'élaboration de guides ;
- Le soutien à l'opération « chèque Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine » pour favoriser le départ des familles les plus modestes en Nouvelle-Aquitaine et la consommation touristique de proximité à travers l'émission de chèques vacances et mis en œuvre par le Comité Régional du Tourisme ;
- Le soutien aux acteurs pour la réalisation d'investissements afin de respecter les mesures barrières.

Ce plan de reprise des activités touristiques sera complété ultérieurement par un plan de relance de la filière pour accompagner sa structuration dans le contexte du COVID19, sa mutation vers un tourisme plus durable et conforter l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine pour les prochaines années.

## **Incidence Financière Régionale**

Ce plan de reprise des activités touristiques représente un soutien exceptionnel de 4 millions d'euros de la Région pour aider la filière du tourisme à son redémarrage.

---

**PROJET DE DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE  
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 29 MAI 2020**

**N° délibération :**

N° Ordre : 03

Réf. Interne : 359102

A - ECONOMIE ET EMPLOI

A06 - TOURISME

**106B - Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques**

**OBJET : COVID19 - Plan de reprise des activités touristiques**

Vu la délibération n°2019.2246.SP du 16 décembre 2019 relative au Budget Primitif 2020,

Vu la délibération n°2016.3141.SP de la Séance Plénière du 19 et 20 décembre 2016 concernant le vote du SRDEII,

Vu la délibération n°2018.1140.SP de la Séance Plénière du 25 juin 2018 portant sur le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2019.978.SP de la Séance Plénière du 24 juin 2019 portant sur le Règlement d'intervention Touristique de la Nouvelle-Aquitaine,

Vu la délibération n°2019.1021.SP de la Séance Plénière du 9 juillet 2019 portant sur la feuille de route « NeoTerra » pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional,

Vu la Commission n°5 "Aménagement du territoire, Santé, Coopération Interrégionale – Actions Européennes et Internationales , Tourisme".

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur du tourisme est le premier secteur d'activité représentant 9% du PIB régional et comptant 140 000 emplois (dont la moitié de saisonniers). La Nouvelle-Aquitaine est la première destination pour les clientèles françaises en accueillant 32 millions de visiteurs annuels et en générant 18 milliards de retombées économiques par an sur les territoires.

Le tourisme, secteur à forte saisonnalité, présent partout sur les territoires, permet de faire vivre les territoires littoraux, rétro-littoraux ainsi que les territoires intérieurs en proposant des hébergements et des activités variées à destination des visiteurs : hôtels, campings, centres de vacances, gîtes, cafés/restaurants, sites de visites et de loisirs, activités sports et nature etc...

Avec la crise sanitaire du Covid-19, des mesures exceptionnelles de confinement ont été prises par l'Etat pour contenir la propagation du virus au sein de la population. Ces mesures bien que nécessaires ont eu des conséquences sur l'économie régionale et plus

particulièrement sur la filière touristique en stoppant la demande par la limitation des déplacements, des rassemblements et l'annulation des manifestations à caractère culturel. Depuis le 16 mars dernier, le secteur du tourisme est touché par l'arrêt des activités et pour certains une fermeture administrative comme par exemple les restaurants ou les campings.

Ces fermetures auront d'importantes conséquences pour l'économie touristique en France et en Nouvelle-Aquitaine :

- Une baisse de 25 % du PIB touristique en 2020 ;
- Les chutes d'activités les plus importantes constatées dans l'hébergement et la restauration ;
- Une chute de 90 % de chiffres d'affaires pour l'hôtellerie ;
- 9 % des chefs d'entreprises du tourisme envisagent une cessation d'activité

Pour suivre l'évolution de situation de la filière, une cellule de crise et de suivi a été mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine en associant les fédérations professionnelles, les têtes de réseaux régionales et les partenaires (Etat, Caisse des Dépôts, Bordeaux Métropole ...)

Cette cellule a permis d'identifier les besoins des entreprises dans ce contexte de crise, confirmés par les enquêtes réalisées par la CCI Nouvelle-Aquitaine, en identifiant les freins au maintien et à la reprise d'activités :

- Freins liés à la sécurité avec des incertitudes sur les protocoles sanitaires et le manque de protection individuelle ;
- Freins liés à la demande à la baisse de la demande en France avec de possibles changements de comportement et habitudes d'achats des visiteurs ;
- Freins d'ordre financiers avec des difficultés de trésorerie constatées et à financer des projets d'investissements dans ce contexte.

Pour maintenir les activités et permettre leurs redémarrages, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un plan d'urgence de 93 millions d'euros, lors de la Séance Plénière du 10 avril dernier, pour soutenir le besoin de trésorerie des entreprises : le Fonds d'urgence aux associations, le Fonds d'urgence aux entreprises, le Fonds de prêts « TPE de proximité », le Fonds de prêts « TPE/PME » en partenariat avec le secteur bancaire et enfin l'abondement du Fonds National de Solidarité.

La majorité des entreprises touristiques de la Région estiment que ces aides favorisent la poursuite ou le redémarrage de l'activité.

Ce redémarrage des activités s'opère en trois grandes phases :

- Ouverture des activités et des services adaptés à la distanciation physique ;
- Ouverture progressive des plages ;
- Ouverture graduelle des capacités d'hébergements.

Tout indique que la pratique touristique cet été sera fortement concentrée en proximité et nous incite à miser sur la promotion d'un tourisme intérieur à la Nouvelle-Aquitaine. Les actions de promotion du Comité Régional du Tourisme accompagneront cette valorisation des destinations de Nouvelle-Aquitaine auprès des néoaquitains.

Des annonces gouvernementales devraient être faites prochainement pour donner une visibilité sur la méthode et sur les dates de redémarrage des activités touristiques, nécessaires pour préparer la saison estivale 2020. Certaines activités ont d'ores et déjà repris. Le Président du Conseil Régional s'est adressé à plusieurs reprises au Secrétaire d'Etat en charge du tourisme et au Premier Ministre pour obtenir des clarifications réglementaires et proposer des expérimentations dans notre région.

Le Conseil régional souhaite réaffirmer son engagement aux côtés du secteur touristique, 1<sup>ère</sup> économie régionale et poursuit son effort pour accompagner le redémarrage des activités et aider les professionnels. Un plan de reprise des activités touristiques est proposé et s'articule autour de 3 volets :

- Préparer les professionnels ;
- Rassurer les visiteurs ;
- Soutenir les acteurs.

### **Volet 1 : Préparer les professionnels à la reprise d'activité**

La reprise des activités touristiques nécessitera des adaptations pour assurer la gestion des flux des visiteurs et leur garantir le respect des mesures barrières. Pour rouvrir, les professionnels devront mettre en place des protocoles sanitaires établis par les filières professionnelles et validés par le Ministère du Travail.

Pour y arriver, il convient d'accompagner les professionnels du tourisme à se préparer, en amont, en garantissant l'approvisionnement du matériel nécessaire à la protection des salariés et des visiteurs et en les aidant à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Les acteurs du tourisme sont dans l'attente des annonces gouvernementales afin d'avoir une visibilité sur les dates de réouverture des différentes activités et attirer les visiteurs à venir en vacances en Nouvelle-Aquitaine.

#### **Mesure n°1 : Assurer l'approvisionnement des masques et gel hydro-alcoolique pour la sécurité des visiteurs**

Les masques et le gel hydro-alcoolique seront des équipements nécessaires à la réouverture des activités qu'elles soient de visites, de loisirs ou d'hébergements. Pour le secteur du tourisme, il sera nécessaire d'avoir une capacité d'approvisionnement de 170 millions de masques à usage unique et de 1.5 millions de litres de gel pour protéger les 12 à 15 millions de visiteurs qui pourraient se rendre en Nouvelle-Aquitaine lors de la saison 2020.

Une évaluation du nombre de masques et gel a été opérée auprès des fédérations professionnelles pour être prêts dès l'annonce du redémarrage des activités.

La plateforme, mise en place par la Région, l'Agence de Développement et d'Innovation et Cdiscount, permet de sécuriser l'approvisionnement de ce matériel. L'enjeu de la logistique sera important pour la réussite de la saison estivale 2020 et la venue des visiteurs en Nouvelle-Aquitaine.

#### **Mesure n°2 : Création d'un espace numérique ressource pour guider les professionnels dans la mise en place des mesures barrières et échanger sur les bonnes pratiques**

Le Comité Régional du Tourisme, dans son rôle d'accompagnement des filières et des professionnels du tourisme, développera une foire aux questions permettant de décliner les protocoles sanitaires en mesures opérationnelles. Cette foire aux questions, accessible à tous, sera une première réponse aux interrogations des acteurs notamment les plus petits.

L'animation de cet espace numérique sera une de ses clés de succès pour mettre en place les mesures barrières et échanger sur les bonnes pratiques. A la fin de la saison 2020, un retour d'expérience sera organisé pour améliorer les différents dispositifs déployés par les acteurs du tourisme pour la saison 2021.

### Mesure n°3 : Proposer un protocole de réouverture des plages avec le GIP Littoral

Le littoral de Nouvelle-Aquitaine compte près de 190 plages surveillées réparties sur les quatre départements côtiers. Le nombre de visites estivales sur les plages a été estimé par le GIP Littoral, en 2017, à plus de 13 millions de personnes. La baignade est l'activité la plus pratiquée par les touristes en séjour, juste après le repos, selon une étude BVA CRTNA de 2015.

Les plages constituent donc l'un des facteurs majeurs de l'attractivité régionale, dans les stations balnéaires et villes littorales, et également pour les territoires intérieurs (lacs).

Le GIP Littoral a mené un travail avec les collectivités concernées pour aboutir à la réouverture des plages du littoral avec 2 périodes :

- **jusqu'au 2 juin**, s'appuyer sur un même concept et une même liste d'activités et d'usages autorisés pour faciliter la communication et la compréhension des mesures :
  - reprise du concept de plage dynamique, l'accès au littoral et aux lacs demeure interdit sauf pour pratiquer une activité physique dynamique : marche, course, activités nautiques, surf casting, pêche à pied, nage (aux risques et périls des usagers) ;
  - pas de possibilité de rester statique sur la plage et ses abords immédiats ;
  - interdiction des regroupements de 10 personnes sur les plages et leurs abords ;
  - des horaires d'ouverture et de fermeture de la plage (amplitude maximum relevée de 6h à 20h) ;
  - des schémas d'accessibilités aux plages avec la clarification de la gestion des entrées et sorties aux plages,
  - des mesures sanitaires (protocole de nettoyage et de désinfection des sanitaires, fermeture des douches) et de gestion des déchets (vers zéro déchet).
  - des mesures environnementales (repérage et protection des espèces et zones de nidification, nettoyage des plages adapté, interdiction des chiens ou tenus en laisse) ;
  - des mesures liées au stationnement et aux déplacements plein-air : favoriser les déplacements vélos, politique tarifaire incitant à une limitation de la durée de stationnement véhicule, réduction du stationnement voiture...
- **à partir du 2 juin**, des propositions d'adaptation de l'accès au littoral et aux plages surveillées :
  - présence des nageurs sauveteurs avec la nécessité de faire évoluer les dispositifs de formation (prenant compte notamment le risque épidémique), les tests d'aptitude ainsi que des difficultés de recrutement des effectifs ;
  - renfort généralisé des brigades/ambassadeurs de plages pour sensibiliser et informer les visiteurs ;
  - accroissement de l'amplitude horaire de surveillance, ouverture et élargissement des zones de baignade (possible uniquement sur certaines plages) ;
  - mesures de protection auprès de nombreuses espèces qui se sont installées sur des zones normalement fréquentées ;
  - adapter les cheminements piétons d'accès aux plages ;
  - informer les visiteurs des conditions d'accès aux plages de Nouvelle-Aquitaine de façon immédiate et en temps réels à l'aide des données collectées par le GIP.

Ce protocole d'ouverture des plages s'inscrit dans le travail mené par le GIP Littoral, avec le soutien du Conseil Régional, permettant de concilier la préservation de l'environnement, du littoral et activités touristiques à travers les aménagements durables des plages et des stations : recul de la voiture au profit des mobilités douces, préservation des dunes et de la biodiversité, aménagement de cheminements, gestion des déchets etc. L'expertise du GIP Littoral pourra être mobilisée pour la mise en place de mesures provisoires pour accueillir au mieux les visiteurs et proposer lors de la prochaine saison un tourisme sain, serein et respectueux de l'environnement.

Mesure n°4 : Aider à la réouverture et à l'adaptation des activités des acteurs du tourisme social et de l'éducation populaire

Le plan d'urgence a permis de répondre temporairement et partiellement aux difficultés du secteur des vacances populaires collectives (centres de vacances ou de loisirs) avec des aides de l'Etat et des aides régionales au soutien pendant le confinement.

Au-delà de ces mois de confinement toutefois, et lorsque les incertitudes sur les nouvelles contraintes, un débat sur le modèle économique de ces activités et les moyens de le stabiliser devra être engagé avec les acteurs, la Région et l'Etat pendant l'été sur la construction d'un nouveau modèle.

Pour l'heure et sans attendre cette échéance, un enjeu important se présente à l'ensemble du secteur : ne pas faire un été blanc en 2020 sans quoi les populations n'auront d'autre alternative que garder les enfants à la maison, dans des conditions sociales parfois difficile.

Pour adapter l'offre, les acteurs du tourisme social ont formalisé un besoin d'accompagnement pour leurs réouvertures auprès de la tête de réseau régionale « UNAT Nouvelle-Aquitaine ». Il s'agit d'un besoin de conseils lié à la gestion des flux, à la mise en œuvre des gestes barrières dans les hébergements et lors des activités proposées, au positionnement marketing et commercial dans la phase de préparation de la saison 2020.

Une aide régionale au conseil, plafonnée à 80% des dépenses, sera mobilisée par l'UNAT Nouvelle-Aquitaine pour accompagner la réouverture des centres de vacances.

Le fonctionnement cet été fera peser des contraintes d'équipement sur les structures d'accueil, que l'on parle des centres où des structures de formation (BAFA, BAFD...) qui offrent une capacité formation et de rémunération de jeunes adultes, parfois indispensable économiquement.

Un soutien à l'investissement permettra de répondre à ce besoin auprès des structures agréées jeunesse et éducation populaire, et formation des animateurs, accueillant des enfants, des jeunes et des jeunes adultes, permettant d'accompagner les surcoûts de petits équipements induits par les contraintes d'accueil.

Les règlements d'interventions actuels permettent une telle action, ainsi que les budgets votés au budget prévisionnel 2020. Ce soutien sera plafonné à 50% des coûts et à 2 000 € par centre (chaque structure devant détailler le nombre et la nature des centres).

Cette aide à la réouverture est complétée par la stimulation de la demande décrite dans le volet 3 de ce plan à savoir l'opération « Chèque Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine » qui répondra à un besoin identifié par le secteur et qui sera salué par les acteurs.

## **Volet 2 : Rassurer les visiteurs et les habitants pour favoriser le départ en Nouvelle-Aquitaine**

Pour favoriser le départ en Nouvelle-Aquitaine et rassurer les visiteurs, un travail est mené pour mettre en visibilité l'offre sûre et ouverte pour la saison estivale 2020 à travers des outils numériques accessibles à tous.

Une campagne d'information permettra de rassurer les visiteurs sur les dispositions prises pour respecter les mesures barrières et pour orienter les flux de visiteurs vers les territoires peu fréquentés.

### **Mesure n°5 : Création d'une cartographie des opérateurs touristiques ouverts pour connaître l'offre disponible en proximité**

L'établissement d'une page internet dédiée sur le site du Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine <http://nouvelle-aquitaine-tourisme.com> mettra en visibilité accrue les sites et activités touristiques ouverts avec des liens directs pour promouvoir les destinations et les filières.

Cette page sera établie à partir de la mise à jour des bases de données des systèmes d'informations touristiques (SIT), pilotée par le Comité Régional du Tourisme en lien avec le réseau des contributeurs des Offices de Tourisme et la MONA, pour alimenter les sites internet vitrines des Offices de tourisme et des Départements.

### **Mesure n°6 : Mettre à disposition les données plages collectées par le GIP Littoral pour connaître les conditions d'accès**

Le GIP Littoral a coordonné une démarche de valorisation de « données plage » avec la collaboration technique du GIP ATGeRI et le partenariat financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoires.

L'objectif sera de mettre à disposition, gratuitement, des données qualifiées portant sur les services (restauration, location vélos...), les équipements (sanitaires, parkings vélos/auto/camping-cars), les informations générales (horaires de surveillance, coordonnées GPS, accessibilité PMR, animaux interdits ou autorisés...) de chaque plage surveillée du littoral de la Nouvelle-Aquitaine.

Ces données, en open data, seront transposables sur une cartographie dynamique régionale mais libre à chaque utilisateur de valoriser, à sa convenance, la donnée disponible notamment sur la page internet dédiée du Comité Régional du Tourisme sur le COVID19.

Ce projet initié avant la crise sanitaire trouve sa pertinence renforcée afin d'informer le public de façon immédiate et pertinente en temps réels.

### **Mesure n°7 : Mettre en valeur l'offre touristique disponible à l'aide de guide et des outils numériques du Comité Régional du Tourisme**

L'utilisation de l'application de geocaching « Terra Aventura » sera un vecteur d'accompagnement et de communication sur les territoires pour valoriser les destinations et les sites hors des sentiers battus en partenariat avec les Grands acteurs (ARGAT) et le Guide du Routard publié en décembre 2019.

La mise en valeur de l'offre touristique disponible sera effectuée avec la création d'un guide touristique « Petit Futé » au niveau régional et à l'échelle de chaque Département mis à



disposition gratuitement par le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine en version digitale.

Faire connaître l'offre touristique disponible sera important pour la saison estivale 2020 et orienter les visiteurs vers une offre qualifiée et de qualité. La mesure n°5 rappelle l'outil numérique mobilisé également pour cette visibilité des sites et établissements ouverts, ainsi que les conditions d'accès.

Mesure n°8 : Réalisation de campagnes d'information de proximité pour orienter les visiteurs vers les territoires les moins fréquentés

Dans le cadre de l'action #SolidaritéTourisme du Comité Régional du Tourisme, la valorisation des destinations partenaires sera effectuée avec la collaboration de sportifs de renom et de personnalité de la culture de début juin à fin août 2020 avec 4 nouveaux profils dévoilés par semaine.

Au-delà de cette action, une observation estivale sera mise en place pour analyser les flux des visiteurs chaque semaine et ainsi pouvoir orienter, par des campagnes d'informations ciblées, les visiteurs vers des territoires peu fréquentés.

**Volet 3 : Soutenir les acteurs du tourisme**

Ce dernier volet du plan de reprise des activités touristiques a vocation à soutenir les acteurs en stimulant la demande par l'aide aux départs en Nouvelle-Aquitaine des familles les plus modestes et des jeunes et en accompagnant les investissements nécessaires au repositionnement de l'offre touristique pour respecter les mesures barrières : accompagnement de la formation des salariés et des acteurs touristiques, soutien aux investissements pour respecter les mesures barrières et soutien à l'innovation pour générer de nouvelles offres et prestations..

Mesure n°9 : Opération chèque « Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine » pour favoriser le départ des familles les plus modestes en Nouvelle-Aquitaine et favoriser la consommation touristique de proximité

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite soutenir cette opération mise en œuvre par le Comité Régional du Tourisme pour la relance de l'économie touristique à l'aide d'un chèque-vacances exceptionnel à destination des néo-aquitains et pour favoriser le départ en vacances des plus fragiles.

Des partenaires privés se sont montrés intéressés pour participer à cette opération. Les Grands Acteurs du Tourisme participeront à cette opération.

Ce chèque « Solidarité Tourisme » se matérialisera comme suit :

Un ciblage vers les familles les moins aisées (QF de 600 à 900) résidant en Nouvelle-Aquitaine et souhaitant partir en vacances en Nouvelle-Aquitaine et/ou réaliser une consommation de loisirs de proximité.

L'objectif sera d'accompagner 30 000 familles soit plus de 100 000 personnes.

Ce chéquier tourisme émis par l'ANCV pourrait atteindre 50€ à 100 € par personne avec un plafond de 200 à 400 € par famille, selon les contributions des autres financeurs. L'Etat devrait confirmer son abondement, et les Départements de Nouvelle-Aquitaine sont sollicités en ce sens.

### Mesure n°10 : Accompagnement des jeunes dans leurs projets de vacances

La Région Nouvelle Aquitaine maintient sa politique visant à développer les départs des jeunes cet été et à encourager l'autonomie et l'initiative de ces derniers, autour des dispositifs suivants :

A travers le dispositif « Projets Initiatives Jeunesse », la Région soutient les projets de jeunes âgés de 15 à 30 ans organisés sous forme associative. Le projet doit présenter un caractère de défi personnel pour les jeunes, et marquer une étape décisive en termes de prise d'autonomie. Ces projets se déroulent cet été en Nouvelle-Aquitaine et participent ainsi à l'animation locale des territoires. Pour chaque projet, un montant maximum de 3 000€ peut être accordé.

A travers le dispositif « destiNAction », la Région soutient la mobilité par une aide au projet de premier départ autonome des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les 150 structures partenaires du dispositif accompagnent les jeunes dans cette période de crise pour des départs en proximité. Pour chaque projet, un montant de 130€ par jeune peut être accordé.

### Mesure n°11 : Accompagnement de la formation de salariés des entreprises du tourisme

L'Etat et la Région permettent aux entreprises d'anticiper le redémarrage de l'activité et de renforcer les compétences de leurs salariés. Les salariés ont peu d'activités professionnelles, il est nécessaire de profiter de cette période pour les former.

Ainsi, il est possible que :

- l'Etat prene en charge la formation des salariés, via le FNE Formation, pendant leur période de chômage partiel (formation hygiène...)
- les entreprises bénéficient du fonds de rebond, proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, « Former plutôt que licencier » qui renforce son intervention volontariste visant à maintenir et à favoriser le développement de l'emploi et des compétences des salariés, afin de les préparer aux transitions technologiques et organisationnelles des entreprises et des filières du territoire. Les Opérateurs de Compétences (OPCO) de la filière accompagneront les entreprises et leurs salariés dans leurs démarches de formation.

### Mesure n°12 : Aide au recrutement des saisonniers

Des expérimentations vont être engagées dans certains territoires fortement concernés par des besoins en emplois saisonniers, en Charente-Maritime, en Gironde (Médoc et bassin d'Arcachon), dans les Landes (dans sa partie littorale), dans les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne (Sarlat – Périgord noir), grâce aux partenariats mobilisables dans le cadre du Contrat Régional de Filière Tourisme-Hôtellerie-Restauration

Pour la remontée des besoins des entreprises qui recrutent, les organisations patronales, les Offices de tourisme (dans la cadre de leur mission d'animation des partenariats touristiques locaux), et autres partenaires, selon les territoires, pourront relayer les besoins en recrutement des entreprises.

En fonction des territoires, les services du pôle Formation-Emploi de la Région pourront mobiliser les partenariats locaux (agences Pole Emploi, missions locales, organismes de formation...) pour faire connaître ces offres et veiller à l'accompagnement des futurs salariés saisonniers.

Les travaux et les résultats produits seront coordonnés dans le cadre du Contrat Régional de Filière Tourisme-Hôtellerie-Restauration.

### Mesure n°13 : Soutien à la démarche de micro-formation des professionnels et des offices de tourisme

Pour accompagner les professionnels du tourisme dans la reprise des activités, une démarche de micro-formation peut être déployée en lien avec la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (MONA) à partir de l'expérience de la plateforme « Bienvenue ICI ! ».

Ce programme de formation, dont le contenu sera élaboré avec les filières professionnelles aura un triple objectif :

- Rappeler les gestes barrières essentiels grâce à une illustration de cas d'usage pour développer et renforcer les bons gestes sanitaires dans le secteur du tourisme et être en mesure de rassurer les visiteurs ;
- Illustrer les pratiques et les situations professionnelles en temps de COVID : plan de circulation dans son établissement, comment en parler à mes clients etc ...
- Donner aux salariés les bonnes informations sur leurs territoires et permettre une médiation efficace avec les visiteurs sur l'offre disponible.

Ce programme de micro-formation sera mis à la disposition des offices de tourisme et des professionnels.

### Mesure n°14 : Soutien des investissements des opérateurs touristiques

Pour assurer leurs ouvertures, les professionnels du tourisme vont devoir, pour certains, adapter leurs offres et faire des investissements pour la gestion des flux de visiteurs. Ce soutien s'opérera à travers la modernisation du parcours des visiteurs, la modernisation de l'accueil des visiteurs, et la transformation de leur commercialisation notamment à travers des plateformes numériques de réservation. Ces investissements seront accompagnés dès lors que les entreprises s'engagent dans une démarche écoresponsable comme le prévoit le règlement d'intervention en faveur du tourisme.

Le soutien se matérialisera de manière suivante :

- Pour la modernisation de l'accueil et des parcours des visiteurs : subvention de 20 % maximum d'un montant de dépenses plafonnées à 500 000 € HT dont le montant des travaux est supérieur à 50 000 € (20 000 € pour l'agritourisme). Une majoration de 5 % pourra être opérée pour les projets implantés sur un territoire très vulnérable.
- Pour la transformation numérique : subvention de 50 % maximum d'un montant de dépenses plafonnées à 60 000 € HT ; le montant des dépenses étant supérieur à 8 000 € HT.

Dans le contexte COVID19, ces accompagnements participeront à l'amélioration de la compétitivité des entreprises touristiques.

### Mesure n°15 : Création d'un Tourisme Lab en Nouvelle-Aquitaine, des solutions par l'innovation

L'innovation est au cœur de l'ADN régional avec la présence d'un écosystème sur l'ensemble du territoire accompagnant les entreprises, les territoires et leurs projets.

Le Tourisme Lab, structure informelle animée par l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine, prévue par le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, aura pour mission de structurer, d'animer un réseau pour développer l'activité des entreprises par l'innovation avec l'expérimentation de solutions innovantes autour du thème « tourisme durable et écoresponsable ».

La feuille de route « Tourisme Lab » s'articulera autour de trois grands chantiers :

- Chantier 1 : Fédérer et structurer les projets innovants ;
- Chantier 2 : Développer le business et les compétences inter-filières liés à l'innovation ;
- Chantier 3 : Acculturer, valoriser et diffuser les innovations.

Dans le contexte COVID19, ce sera un outil au service de la filière du tourisme pour proposer de nouvelles expériences, de nouveaux produits, de nouvelles organisations correspondant aux attentes des territoires et des visiteurs, en connexion avec nos atouts comme la nature et la biodiversité. Ces nouvelles expériences, nouveaux produits seront nécessaires à la conservation d'une attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine.

Des appels à manifestations d'intérêts seront lancés sur le thème du tourisme durable et écoresponsable afin de faire remonter le besoin des territoires et des entreprises touristiques et d'accompagner l'émergence de solutions innovantes. Un premier volet pourrait être initié rapidement en lien avec les Parcs Naturels Régionaux.

Ce plan de reprise des activités touristiques sera complété ultérieurement par un plan de relance de la filière pour accompagner sa structuration dans le contexte du COVID19, sa mutation vers un tourisme plus durable et conforter l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine pour les prochaines années.

**Après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

- **D'APPROUVER** le plan de reprise des activités touristiques
- **D'APPROUVER** l'opération « chèque solidarité tourisme Nouvelle-Aquitaine » présentée en annexe

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

ALAIN ROUSSET

# Opération « Chèque Solidarité Tourisme Nouvelle-Aquitaine »

Objet	<b>Aide au départ en vacances en Nouvelle-Aquitaine pour les familles les moins aisées</b>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Familles ayant un quotient familial compris entre 600 et 900</li><li>• Ayant un enfant a minima</li><li>• Ayant leur résidence principale en Nouvelle-Aquitaine</li><li>• Souhaitant partir en vacances en Nouvelle-Aquitaine et/ou financer des activités de visites et de loisirs en Nouvelle-Aquitaine</li></ul> <p>Les personnes seules sont exclues</p>
Montant	<p>Aide de 50 € à 100 € par personne plafonné à 200 € à 400 € maximum par famille</p> <p>La délivrance de ces chèques vacances Nouvelle-Aquitaine est limitée à une fois par foyer</p>
Condition spécifique	<p>Le bénéficiaire s'engage à utiliser ces chèques vacances en Nouvelle-Aquitaine. Le chèque tourisme est utilisable chez de nombreux acteurs du tourisme en Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement dans le réseau du tourisme social et solidaire : hébergements, restauration, activités de loisirs et sites de visites...</p>
Procédure	<p>La demande devra être déposée sur une plate-forme dématérialisée mise en œuvre par le Comité Régional du Tourisme.</p> <p>La date limite de saisie des demandes sur la plateforme est fixée au plus tard au 15 septembre.</p>
Budget	<p>Région : Budget de 3 millions d'euros</p> <p>Il s'agit d'une opération du Comité Régional du Tourisme financée par la Région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Le Comité Régional du Tourisme proposera aux acteurs touristiques de Nouvelle-Aquitaine une opération de solidarité permettant de mettre en visibilité l'offre disponible</p>